

L'exercice de la GEMAPI

Questions connexes à l'organisation territoriale de la gouvernance

Laure SEMBLAT- département Cycle de l'eau

FNCCR

7 juin 2019

Une structuration progressive

Un périmètre

Des statuts

Un fonctionnement à
la carte ou par
transfert
« obligatoire »

Des compétences
transférées /
déléguées

Des missions en lien
avec l'exercice des
compétences
statutaires

Des Recettes
- Contribution
- fiscalité

L'exercice à proprement dit..

- La compétence s'exerce au droit
 - De périmètres administratifs (EPCI-FP) autour desquels une articulation est à construire
 - Avec des élus (*différents?*) conscients des impacts de cette compétence tant sur le développement, les finances qu'au regard des enjeux juridiques
 - Intégrant plus ou moins les documents de planification tels les SDAGE et SAGE
- La compétence doit néanmoins s'articuler avec les documents de planification locaux SCOT puis PLUi en pleine progression

Imposer?

Quelles réponses?

Opérer?

Décloisonnement des services

Décloisonnement des actions des collègues représentés aux CLE

L'identification de leviers de mobilisation:

- Biodiversité
- Solutions par la nature
- Eaux pluviales ou l'eau dans la ville

Souligner (rappeler) les liens entre

- Planification urbaine et gestion de l'eau
- Activités économiques et gestion intégrée de l'eau, voire économe

Approche transversale, conciliation des enjeux de qualité et quantité,
Valorisation du patrimoine naturel et des réponses qu'il permet aux effets de l'activité anthropique

L'organisation effective

L'exercice de la compétence à l'échelle de son périmètre a cependant des conséquences

Besoin de moyens humains et matériel, en local, mobilisables à tout instant

Des solutions au CGCT
Hors du champ de l'obligation de mise en concurrence
L5111-1, L5111-1-1, L5211-4-1, L5211-4-2, L5721-9

Mutualisation

- Mise à disposition de personnel?
- Réflexion autour de services communs? Unifié?
- Mise à disposition de services?

Des exemples

La mise à disposition de
personnel pour la
surveillance des ouvrages
en période de crue

Des services d'entretien des
espaces naturels communs, aux
échelons communal et
intercommunal

La mise en œuvre
d'actions/d'animation de
préservation de la qualité de la
ressource/milieus aquatiques et de
lutte contre l'érosion des sols

La lutte contre les espèces
invasives

L'organisation effective

L'exercice de la compétence
nécessite l'engagement
d'actions également mises en
œuvre par l'échelon local

Sans préjudice du respect des
règles de mise en concurrence,
par exemple via

- La quasi régie
- L'entente
- Convention de gestion
d'équipement/services

Quelles actions?
Quels points communs?

- Géographique?
- Moyens matériels?
- Programmation temporelle?

- Mutualisation ?
- Prestation de service?
- Sous quelle forme ces actions sont-elles
mises en œuvre?
- Dans quelle mesure peuvent elles être
partagées?

Des exemples

Prestations
d'entretien des
espaces naturels

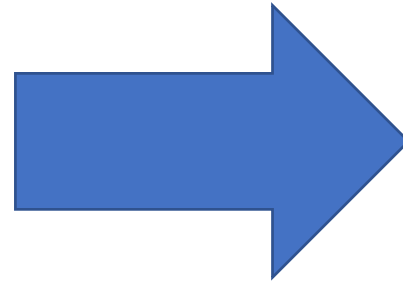
La mise en œuvre
d'équipement de
sécurité/prévention
(batardeaux)

Des opérations de
restaurations intégrées à un
aménagement plus global

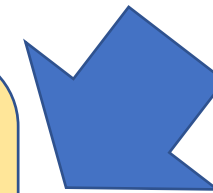
Des études hydrologiques et
hydrauliques, tels schéma
directeur eaux pluviales, schéma
de cohérence hydraulique

L'organisation effective

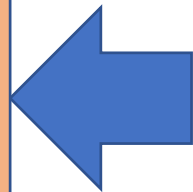
Des opérations qui ne peuvent être engagées seules, à l'échelle de son seul périmètre administratif, ou sont incohérentes à cette échelle



Par exemple, via
L'Entente
La coopération
La co-maîtrise
d'ouvrage



Jusqu'au Projet
d'aménagement
d'intérêt commun



Un pas vers l'interco à
l'échelle
hydrographique
adaptée?

Des exemples

Des systèmes de surveillance à une échelle optimisée (crue, pluie, qualité,,)

L'étude et la réalisation d'un aménagement hydraulique

Renaturation d'un cours d'eau cabalisé dans son ensemble

Merci de votre attention

FNCCR, Laure SEMBLAT
www.fnccr.asso.fr
L.semblat@fnccr.asso.fr